

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

TINC annonce le lancement de son introduction en bourse sur Euronext Bruxelles

Anvers, 27 Avril 2015, 12h30 CET

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'acquisition de titres. Un investissement dans les Actions Offertes implique des risques et des incertitudes substantiels. Les investisseurs potentiels doivent être capables de supporter le risque économique d'un investissement dans les Actions, et doivent être en mesure de subir une perte totale ou partielle de leur investissement. Les investisseurs potentiels sont invités à prendre attentivement en considération les informations contenues dans le Prospectus, et en particulier, la section « Facteurs de Risques », avant d'investir dans les Actions Offertes. Spécifiquement, les investisseurs doivent être conscients que des revenus et/ou des flux de trésorerie inférieurs aux prévisions, ou des dépenses opérationnelles supérieures aux estimations peuvent avoir des conséquences négatives sur la Société et sur sa capacité à distribuer des dividendes. Egalement, les modèles financiers complexes utilisés pour projeter ou estimer les flux de trésorerie à long terme générés par les Sociétés d'Infrastructures reposent sur des hypothèses concernant un certain nombre de facteurs, que la Société ne contrôle pas, et qui pourraient ne pas se matérialiser, ce qui pourrait finalement affecter les rendements. Les investissements dans des Actifs d'Infrastructure sur la base de contrats à long terme (via une participation en actions ou des prêts subordonnés) constituent un type d'investissement relativement récent, et qui n'ont dès lors pas été testés en comparaison avec d'autres types d'investissement. L'éventualité à long terme de problèmes opérationnels relatifs aux Actifs d'Infrastructure pourrait affecter le rendement des investissements de la Société. La Société pourrait manquer des opportunités d'investissement dans des infrastructures qui seraient proposées directement à ses Actionnaires Principaux.

TINC Comm. VA (« TINC » ou l' « Émetteur »), une société d'investissement belge spécialisée dans les infrastructures, annonce aujourd'hui son introduction en bourse sur Euronext Bruxelles.

L'objectif de TINC est de lever approximativement 110 millions d'euros dans le cadre d'une introduction en bourse qui sera composée de nouvelles actions et d'actions existantes (l' « Offre »). Cette introduction en bourse permettra à TINC de lever des capitaux pour financer la future croissance de son portefeuille d'investissement et offre aux investisseurs l'occasion d'investir dans cette stratégie de croissance et dans des actifs d'infrastructure.

Présentation de l'introduction en bourse

- L'introduction en bourse se composera d'une offre publique d'actions ordinaires à des investisseurs privés en Belgique et de placements privés à des investisseurs institutionnels belges et internationaux (comprenant au maximum 7.502.867 actions ordinaires nouvellement émises à la suite d'une augmentation de capital et jusqu'à 2.918.696 d'actions ordinaires existantes).

- La fourchette de prix pour l'introduction en bourse a été fixée entre 10,40 euros et 11,40 euros par action (la « Fourchette de prix »).
- L'Offre totale s'élèvera à 110,1 millions d'euros sur la base des hypothèses suivantes : (i) une souscription d'un nombre présumé d'actions offertes de 10,0 millions, (ii) un prix d'offre de 11 euros et (iii) le plein exercice de l'Option d'Attribution Excédentaire (les « Hypothèses »). L'offre est composée d'une offre de base et d'une Option d'Attribution Excédentaire. L'offre de base s'élève à 95,8 millions d'euros, composée de 69,1 millions d'euros de nouvelles actions et de 26,7 millions d'euros d'actions existantes, sur la base des Hypothèses.
- TINC, Belfius et Gimv (les « Actionnaires Principaux ») et TDP ont accordé aux preneurs fermes (« Underwriters ») une option d'achat de maximum 15 % du nombre d'Actions offertes (les « Actions d'Attribution Excédentaire ») au prix de l'offre, avec pour seul objectif d'offrir la possibilité aux coordinateurs globaux de couvrir des attributions excédentaires ou des positions short éventuelles en rapport avec l'Offre (l' « Option d'Attribution Excédentaire »). Sur la base des Hypothèses, l'Option d'Attribution Excédentaire s'élève à 14,4 millions d'euros et est composée de 8,9 millions d'euros de nouvelles actions et de 5,4 millions d'euros d'actions existantes, provenant des Actionnaires Principaux, à savoir Belfius et Gimv. L'Option d'Attribution Excédentaire pourra être exercée pendant une période de 30 jours suivant la date de cotation.
- Cette structure de l'Offre se traduira par une offre primaire de 7,1 millions de nouvelles actions pour un montant de souscription total de maximum 78,0 millions d'euros et par une offre secondaire de 2,9 millions d'actions existantes pour un montant total de maximum 32,1 millions d'euros (selon les Hypothèses mentionnées ci-dessus). Il n'y aura pas d'option d'augmentation. TINC a le droit de proposer moins d'actions.
- Belfius Banque et KBC Securities constituent les coordinateurs globaux (*joint global coordinators*) et teneurs de livres associés (*joint bookrunners*) à l'introduction en bourse. Banque Degroof en est co-lead manager. (les « Underwriters »).
- Les capitaux levés par l'offre primaire seront utilisés pour le financement d'acquisitions dans le portefeuille d'investissement initial (à savoir le remboursement de prêts, e.a. aux Actionnaires Principaux) et des frais engagés pour l'introduction en bourse, pour un montant total de 40,6 millions d'euros. En outre, une importante partie, 37,4 millions d'euros sera utilisée pour des investissements dans le portefeuille d'investissement initial et pour la future croissance du portefeuille par des investissements nouveaux. Les capitaux levés par l'offre secondaire reviendront aux actionnaires vendeurs.
- Les Actionnaires Principaux acceptent une période de blocage de 365 jours, à l'exception des Actions d'Attribution Excédentaire (soumises à 180 jours de soft lock-up) et des transactions intra-groupes. Les autres actionnaires acceptent une période de hard lock-up de 180 jours, suivie d'une période de soft lock-up de 185 jours.

- Le prix de l'offre sera déterminé sur base de la construction d'un livre d'ordres (« book-building ») à laquelle seuls les investisseurs institutionnels pourront prendre part. Le prix de l'offre pourra être fixé dans la Fourchette de prix ou en deçà de la limite inférieure de la Fourchette de prix, mais ne dépassera pas la limite supérieure de la Fourchette de prix. Le prix de l'offre sera établi le plus rapidement possible après la fin de la période d'offre, qui devrait se clôturer le 8 mai 2015 et qui sera annoncée par le biais d'un communiqué de presse sur le site internet de TINC et dans la presse financière belge.

Calendrier de l'Offre

- La période d'offre débute le 28 avril 2015 et devrait se terminer le 8 mai 2015 à 16h00 (CET). Bien qu'une clôture anticipée de la période d'offre reste possible, elle sera dans tous les cas ouverte pendant au moins 6 jours ouvrables à partir de la publication de ce prospectus. La période d'offre ne peut se clôturer anticipativement tant que le nombre total d'actions offertes n'a pas été entièrement souscrit. Une éventuelle accélération de la période d'offre sera annoncée par le biais de communiqués de presse. La période d'offre est la même tant pour les particuliers que pour les investisseurs institutionnels.
- Les investisseurs potentiels doivent tenir compte d'une éventuelle clôture anticipée de la période d'offre. Ils sont dès lors priés d'introduire leurs ordres d'achat au cours de la période d'offre, au plus tard à 16h00 (CET) le dernier jour de la période d'offre, auprès des Underwriters ou des représentants commerciaux et selon les délais fixés par leurs intermédiaires financiers, différents des institutions mentionnées ci-dessous.
- Le nombre effectif d'actions vendues par les actionnaires vendeurs dans le cadre de l'Offre ne sera déterminé qu'après la période d'offre et sera publié dans la presse financière belge, en même temps que la publication du prix de l'offre et de l'allocation aux investisseurs privés. Cela devrait avoir lieu le ou autour du 12 mai 2015 et dans tous les cas au plus tard le premier jour ouvrable après la fin de la période d'offre.
- La négociation des actions TINC sur Euronext Bruxelles devrait débuter sur une base « if-and-when-delivered » le ou autour du 12 mai 2015, sous réserve de clôture anticipée de la période de souscription.
- La réalisation de l'augmentation de capital, entraînant la création de nouvelles actions, devrait se produire le ou autour du 13 mai 2015. La délivrance des actions devrait avoir lieu le ou autour du 13 mai 2015.

28 avril 2015	Date prévue pour le début de la période d'offre
8 mai 2015 (16h00 CET)	Date prévue pour la fin de la période d'offre
11 mai 2015	Date prévue pour la fixation du prix et de l'allocation
12 mai 2015	Date prévue pour la publication du prix de l'offre et des résultats de l'Offre
12 mai 2015	Date prévue pour la cotation (cotation et début de la

	négociation)
13 mai 2015	Date prévue pour la fin de l'Offre (paiement, liquidation et délivrance)

Offre aux investisseurs privés

- Conformément à la réglementation belge, au moins 10 % des Actions offertes seront attribuées à des investisseurs privés en Belgique, à condition que la demande de ces derniers soit suffisante. L'objectif est qu'environ 40 % des actions soient effectivement attribuées à des investisseurs privés en Belgique, bien que cette part puisse s'élever à plus ou à moins de 40 % selon la demande relative des investisseurs institutionnels et privés.
- Les investisseurs privés peuvent introduire leurs demandes d'actions auprès des guichets de KBC Banque, CBC Banque, Belfius Banque ou Banque Degroof ou via Bolero, l'intermédiaire en ligne de KBC Banque, ou Belfius Direct Net New et leurs sociétés liées, sans frais pour les investisseurs. Les ordres d'achat peuvent également être déposés auprès d'autres intermédiaires financiers en Belgique. Les investisseurs doivent s'informer sur les détails des frais que ces intermédiaires pourraient leur imputer et qu'ils devront régler eux-mêmes.
- En cas de sursouscription des actions réservées aux investisseurs privés, l'allocation à ces investisseurs se fera sur la base de critères objectifs. Ces critères comprendront, entre autres, un traitement préférentiel des demandes reçues des investisseurs privés aux guichets de KBC Banque, CBC Banque, Belfius Banque ou Banque Degroof ou via Bolero, l'intermédiaire en ligne de KBC Banque, ou Belfius Direct Net New et leurs sociétés liées.
- Le prix de l'offre doit être payé intégralement par les investisseurs, en euros, ainsi que les taxes boursières et les frais applicables. Le prix de l'offre doit être payé par les investisseurs lors du placement d'ordres d'achat ou, à défaut, en autorisant leurs institutions financières à débiter leurs comptes bancaires de ce montant le jour de la date de fin de l'Offre, prévue le 13 mai 2015 (= date valeur).

Taille de l'introduction en bourse, capitalisation boursière et structure de l'actionariat

- Sur la base de la Fourchette de prix et dans l'hypothèse d'un plein exercice de l'Option d'Attribution Excédentaire, la taille de l'Offre sera comprise entre 108,4 millions d'euros et 118,8 millions d'euros. La capitalisation boursière de TINC variera entre 146,0 millions d'euros et 160,1 millions d'euros à la suite de l'Offre.
- Les Actionnaires Principaux, Gimv et Belfius restent engagés à soutenir TINC et gardent de ce fait le contrôle sur TINC, une société en commandite par actions, via le gérant statutaire TINC Manager, leur filiale indirecte. À la suite de l'introduction en bourse et en fonction de l'exercice de l'Option d'Attribution Excédentaire, ils détiendront une participation comprise entre 20 % et 25 % dans la société TINC. Les autres actionnaires existants détiendront une participation d'environ 5 à 6 %. Cela entraîne une marge libre (« free float ») comprise entre 69 % et 75 %.

Prospectus

- Le Prospectus a été approuvé par l'Autorité belge des services et marchés financiers (le « Prospectus »). Il a été rédigé en anglais et traduit en néerlandais. Une traduction du résumé du Prospectus est également disponible en français. Tout investisseur qui décide d'investir doit d'abord avoir lu attentivement le Prospectus.
- Le Prospectus est disponible sur les sites internet suivants : www.tincinvest.com, www.kbcsecurities.be, www.bolero.be, www.kbc.be, www.cbc.be, www.belfius.be et www.degroof.be. Il est mis à la disposition des investisseurs gratuitement au siège social de l'Émetteur, situé à 2018 Anvers, Karel Oomsstraat 37 (Belgique), et peut être obtenu en Belgique auprès de KBC Telecenter au (0)3/283.29.70, CBC Banque au (0)800/92.020, Belfius Banque au (0)2/222.12.02 ou Banque Degroof au (0)2/287.91.56.

Présentation de TINC

- TINC est une société d'investissement belge détenant principalement des actifs d'infrastructure publics et privés opérationnels. TINC détient un portefeuille diversifié d'une valeur d'environ 150 millions d'euros dans des partenariats publics-privés (PPP), dans l'énergie et dans d'autres actifs d'infrastructure situés en Belgique et aux Pays-Bas.
- Depuis sa création en 2007, TINC (anciennement connue sous le nom de DG Infra+) a investi dans un portefeuille diversifié d'actifs d'infrastructure, tels que des autoroutes, des lignes de tram, des projets d'accommodation, des parkings et des projets énergétiques. Ce portefeuille, principalement composé d'actifs d'infrastructure opérationnels, génère des résultats d'un caractère durable sur le long terme.
- L'objectif de TINC est d'élargir son portefeuille d'investissement en réalisant, avec les fonds levés par l'IPO, de nouveaux investissements en infrastructure. TINC bénéficiera d'un accès au marché des infrastructures grâce à l'expertise et à la capacité de développement de la joint-venture TDP. TINC a déjà identifié plusieurs opportunités d'investissement. TINC reste très active sur ses marchés traditionnels en Belgique et aux Pays-Bas et envisage également de s'étendre aux pays voisins.
- TINC entend se positionner comme une action à dividende et vise un dividende brut initial de 4,25 % pendant les trois premières années qui suivront son introduction en bourse (sans garantie). Le portefeuille essentiellement opérationnel de TINC génère des résultats d'un caractère durable sur le long terme qui forment la base de sa politique de dividendes. L'objectif de TINC est de faire croître son dividende selon les nouvelles opportunités d'investissement qui se présentent et qu'elle souhaite financer grâce aux capitaux levés par l'introduction en bourse. Après le paiement du dividende, une partie du résultat sera investie dans la croissance future du portefeuille d'investissement.
- Les membres du conseil d'administration et du comité de direction de TINC ont beaucoup d'expérience en matière d'investissements en infrastructure.
- TINC devient le premier investisseur en infrastructure coté en bourse sur Euronext Bruxelles et offre aux investisseurs une occasion unique d'investir dans cette classe d'actifs.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de sept administrateurs, dont trois administrateurs indépendants : Jean-Pierre Blumberg (Président), Els Blaton et Jean-Pierre Dejaeghere, et quatre administrateurs non exécutifs désignés par les actionnaires majoritaires Belfius et Gimv : Dirk Beeusaert et Marc Vercruyse (Gimv), Peter Vermeiren et Patrick Van Den Eynde (Belfius).

Manu Vandenbulcke, CEO de TINC : « *Nous sommes heureux de pouvoir lancer notre introduction en bourse aujourd'hui. Cette IPO offrira à TINC les outils et les moyens nécessaires au financement de la future croissance de son portefeuille d'investissement, tout en proposant aux investisseurs institutionnels et particuliers un accès flexible à une classe d'actifs qui était, jusqu'à présent, relativement inaccessible pour des raisons de taille, de durée et de liquidité. En outre, nous accueillons également avec plaisir nos nouveaux administrateurs, tous des professionnels qui pourront contribuer au déploiement de notre stratégie de croissance.* »

Conseillers

L'Émetteur est assisté par son conseiller juridique Argo, par son conseiller financier Leonardo & Co et par EY Réviseurs d'entreprises. Les coordinateurs globaux sont, quant à eux, conseillés par Baker & McKenzie.

Contact :

Manu Vandenbulcke, CEO TINC

T +32 3 290 21 73 – manu.vandenbulcke@tincinvest.com

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur notre site www.tincinvest.com.

Pour recevoir nos communiqués de presse, rendez-vous sur notre site www.tincinvest.com/communiqués-de-presse.

À propos de TINC

TINC est une société d'investissement belge gérant principalement des actifs d'infrastructure publics et privés opérationnels. TINC détient un portefeuille diversifié de 12 investissements dans des Partenariats Publics Privés (PPP), dans l'énergie et d'autres actifs d'infrastructure. Ces actifs sont pour la plupart situés en Belgique et aux Pays-Bas.

Depuis sa création en 2007, TINC a investi dans un portefeuille varié d'actifs d'infrastructure, tels que des routes, des lignes de tram, un parking et des projets énergétiques. Ces actifs génèrent des résultats d'un caractère durable sur le long terme.

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur www.tincinvest.com.

DISCLAIMER

L'information contenue dans le présent communiqué n'est divulguée qu'à des fins d'information générale et ne prétend pas être entière ou complète.

Le présent communiqué ne constitue pas, ni ne fait partie, d'une offre ou d'une invitation à vendre ou à émettre des titres, ou toute sollicitation d'offre d'achat de titres, et tout achat ou souscription d'actions de la Société qui seront vendues dans le cadre de l'offre ne doit être effectué que sur la base des informations contenues dans le prospectus qui sera émis en temps utile dans le cadre de l'offre et de tous suppléments à celle-ci. Le prospectus contiendra des informations détaillées sur la Société et sa direction, sur les risques associés à un investissement dans la Société, ainsi que des états financiers et d'autres données financières.

Ces documents ne sont pas destinés à être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis. Ces documents ne constituent pas, ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat des titres aux États-Unis. Les titres mentionnés dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié, (le "Securities Act") et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis, sauf en vertu d'une exemption aux exigences d'inscription du Securities Act. Il n'y aura pas d'offre publique de titres aux États-Unis.

Le présent communiqué ne s'adresse et ne vise que les personnes situées dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (« EEE ») autres que la Belgique, qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(1)(e) de la Directive Prospectus (Directive 2003/71/CE telle que modifiée, en ce compris la Directive 2010/73/UE, dans la mesure où celle-ci est transposée dans l'Etat Membre de l'EEE concerné) et de toute réglementation transposant celle-ci dans chaque Etat membre de l'EEE concerné (la « Directive Prospectus ») (« Investisseurs Qualifiés »). De plus, au Royaume-Uni, ce communiqué n'est distribué et n'est adressé qu'aux Investisseurs Qualifiés (i) qui possèdent une expérience professionnelle dans les matières liées aux investissements relevant de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Order »), et aux Investisseurs Qualifiés visés à l'article Article 49(2)(a) à (d) de l'Order, et (ii) aux personnes auxquelles il peut autrement être légalement communiqué (toutes ces personnes étant désignées collectivement comme des "Personnes Concernées"). Toute activité d'investissement à laquelle le présent communiqué se réfère, ne pourra être proposée ou conclue qu'avec des Personnes Concernées. Toute personne qui n'est pas une Personne Concernée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur ce document ou toutes informations qu'il contient.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne sont pas destinés à être publiés, distribués ou diffusés aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, en ce compris des mots tels que « croit », « estime », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention de », « pourrait », « peut », « compte », « continu », « actuel », « potentiel », « pressent », ou « projette », « vise », « cherche » ou « devrait », et comprennent également des déclarations de la Société concernant

les résultats escomptés de sa stratégie. De par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats actuels de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.

La date de cotation sur Euronext Brussels peut être influencée par des éléments tels que les conditions de marché. Il n'existe aucune garantie que cette cotation aura lieu et vous ne devez pas fonder vos décisions financières sur les intentions de la Société quant à cette cotation à ce stade. La réalisation de l'acquisition des titres concernés par le présent communiqué peut exposer l'investisseur à un risque significatif de perte de l'intégralité du montant investi. Le présent communiqué ne constitue pas une recommandation relative à l'offre. La valeur des actions peut baisser ou augmenter. Les investisseurs potentiels devraient consulter un conseiller professionnel en ce qui concerne l'adaptation de l'offre à la personne concernée.